

# CONTRAT DE SUIVI ŒNOLOGIQUE

Maj le 12/04/2023

Le présent contrat est établi
ENTRE
la société ŒNO LABO, représentée par
Ci-après désigné par « le laboratoire »,  ET la société
ET
la société
représentée par Madame, Monsieur
demeurant à (adresse complète comme elle doit figurer sur les rapports d'analyse)
N° téléphone (fixe et mobile) :/
Mail (pour la réception des résultats) :
Ci-après dénommé « le viticulteur ».
DESIGNATION DU CONTRAT
Le laboratoire propose un contrat de suivi avec différentes prestations en option, détaillées ci- dessous (cocher les options retenues) :
□ Remise sur les analyses
☐ Suivi des vins de pays
□ Remise sur les analyses □ Suivi des vins de pays
DUDEE DIL CONTRAT

# **DUREE DU CONTRAT**

Le contrat est établi pour une durée de 12 mois (du 1<sup>er</sup> aout au 31 juillet).

## **REMISE PRODUITS**

L'établissement du présent contrat donne lieu à une **remise de 3% sur les produits œnologiques** à dissocier de la remise concernant les grandes quantités.



### A. Remise analyse

Vous pouvez profiter de réductions grâce au paiement d'une partie de vos analyses avant la campagne. Chaque mois, le cumul de vos analyses sera calculé et selon le montant atteint, vous bénéficierez de différentes remises.

<u>Les analyses seront donc facturées mensuellement</u> et lorsqu'un pallier sera atteint, la remise associée sera déclenchée.

De plus, nous vous **garantissons la transmission des résultats** d'analyses courantes en **moins de 24h** et des chromatographies sur microdistillation en **moins de 48h**.

#### **Tarification**

A partir de 750€HT d'analyse, vous bénéficiez de 3% de remise

A partir de 1 500€HT d'analyse, vous bénéficiez de 7% de remise

A partir de 2 500€HT d'analyse, vous bénéficiez de 10% de remise

A partir de 4 500€HT d'analyse, vous bénéficiez de 14% de remise

A partir de 6 500€HT d'analyse, vous bénéficiez de 18% de remise

A partir de 12 000€HT d'analyse, vous bénéficiez de 24% de remise

Pour accéder à cette offre, nous vous demandons une avance de 500€HT avant la campagne. Cette avance sera déduite de la facture du mois d'octobre.

Les analyses accréditées (export, concours, contrôle ODG, etc...), les analyses microbiologiques et les analyses spécifiques sous-traitées ne sont pas comprises dans la remise sauf accord spécifique avec le client.

#### A SAVOIR:

Les groupes d'analyses appelés « menus analytiques » bénéficient d'une remise à l'année pour tous les clients. Ces menus permettent un traitement plus rapide des échantillons, que ce soit à l'enregistrement de l'échantillon comme lors de l'analyse. N'hésitez pas à les utiliser!!

Le coût des paramètres unitaires et des menus analytiques est disponible sur demande.



## B. Suivi des vins de pays

Le suivi des vins de pays comprend :

- 1 passage par semaine d'un technicien pendant les vendanges/vinifications et 1 passage par mois jusqu'en décembre avec la collecte des échantillons prélevés à l'avance par vous-même + 2 déplacements en cas de problème/urgence.
- Dégustation + conseil sur place lors des visites.
- Assistance téléphonique 7 jours / 7 pendant les vinifications (réservé aux clients en contrat de suivi).
- Une newsletter hebdomadaire avec les évolutions techniques du millésime.

#### **Tarification**

Selon le volume vinifié. Le calcul est basé sur le nombre de cuves en vinification.

Le contrat est établi pour \_\_\_\_\_ cuves

Nb cuves	tarifs
< 3	300€
4 à 6	500€
> 7	700€
00	

Si l'œnologue/technicien aide à la préparation des échantillons, le coût sera majoré de **20€**. La préparation est faite sous contrôle du viticulteur.

#### > OPTION : Suivi Annuel

De janvier à août : 1 déplacement tous les mois ou toutes les 6 semaines, selon les besoins

	tarifs
< 25 km	280€
> 25km	370€

Les tournées en cave pendant les vendanges sont planifiées à l'avance et regroupées par secteur, ce suivi comprend les déplacements et le conseil.

Les visites individuelles, hors planning ou urgence, seront facturées 90€ + frais kilométrique. Lors des visites au chai, le technicien peut livrer des produits œnologiques selon la demande du viticulteur et collecter les échantillons.

4 œnologues à votre écoute :

Julien FRUMHOLTZ: 06-84-05-30-32

Bérengère HUNEAU: 07-88-37-54-56

Mathieu MONNIER: 06-31-00-33-89

Cécilia CANTIN: 06-43-03-17-33



## **OBLIGATIONS DU LABORATOIRE**

Le laboratoire s'engage à :

- Mener à bien l'ensemble des tâches choisies qui sont notifiées dans l'article « *PRESTATIONS* », en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires à leur réalisation.
- Transmettre dans les meilleurs délais les rapports d'analyses

La responsabilité du laboratoire est limitée à l'exactitude des résultats d'analyse des échantillons prélevés et acheminés correctement par le vigneron au laboratoire.

## **OBLIGATIONS DU VITICULTEUR**

Le viticulteur s'engage à effectuer des prélèvements conformes aux recommandations ainsi qu'à informer le laboratoire de tout problème survenant au cours de la vinification afin de réagir au plus vite et d'éviter une aggravation de la situation.

### **FACTURATION**

Le contrat est facturé en trois fois : à la signature, au 31/10 et le solde au 31/12. Les analyses seront facturées tous les mois.

Les prestations sont à régler au laboratoire par virement ou par chèque à l'ordre d'Oeno Labo.

Adresse mail pour envoi des factures :	
Surface en suivi : ha avec production calculé d	lehl - Nb de cuves :
□ Suivi des vins de pays : € HT	
□ Option suivi annuel : € HT	
1/3 pour l'acompte, soit€ HT	
□ Avance analyse : 500 € HT	
Montant de l'acompte versé à la signature :	€ HT/€ TTC
Le contrat ne peut être considéré comme définitif qu	•
Fait le/ à	<del></del>
Signatures :	
Le viticulteur	Le laboratoire